



CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 29 octobre 2020

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **29 octobre deux mille vingt** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **22 octobre 2020**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Étaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT (de la question 4 à 21), Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à André HARTEREAU
- 2) Marie-Françoise CÉREZ a donné pouvoir à Valérie MAHÉ
- 3) Frédéric TOUSSAINT a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ (de la question 1 à 3)
- 4) Peggy CACLIN a donné pouvoir à Yves GUYOT
- 5) Roselyne MALARDÉ a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF
- 6) Jacques KERZERHO a donné pouvoir à Joël TRÉCANT
- 7) Gwendal HENRY a donné pouvoir à Julian PONDAVEN
- 8) Catherine JULÉ a donné pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL
- 9) Julien LE DOUSSAL a donné pouvoir à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Michèle DOLLÉ** désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Hommage à Samuel PATY :

Monsieur le Maire : « Ce Conseil Municipal va démarrer par un hommage. Il va y avoir une prise de parole par groupe en hommage à Samuel PATY. Dans cette journée, ils se sont passés d'autres évènements, c'est également les 3 victimes, aujourd'hui, à Nice pour lesquels nous nous recueillons, la mémoire aussi d'une très longue liste de victimes depuis les attentats de Charlie Hebdo et même en amont de ces attentats. »

Intervention de la Liste Indépendante.

Michèle LA BAIL déclare :

« Monsieur Le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Au-delà de la minute de silence qui est inscrite à l'Ordre du Jour du Conseil de ce soir, la Liste Indépendante avait également pensé à s'exprimer ce soir à la mémoire de Samuel PATY. Je vous remercie Monsieur Le Maire de nous donner la parole.

Parler de Samuel PATY, c'est plonger dans l'émotion, une émotion partagée au sein de la liste indépendante, une émotion vive, discrète, alors on pense :

On pense à son fils, à son épouse, à ses proches.

On pense au corps enseignant qui a perdu l'un de ses pairs ; nous avons parmi nous des enseignants.

On pense à tous les Français qui ne pouvaient pas imaginer dans leur pays, en 2020, un tel massacre. La France est un pays libre, l'islamisme radical n'a pas sa place dans notre pays.

Je cite ABDENNOUR, BIDAR :

« La violence terroriste, violente non seulement la liberté d'expression et nos valeurs aussi bien républicaines qu'humanistes que l'islam comme culture et civilisation. »

La Ville d'Hennebont compte plus de 3 000 élèves.

La Ville d'Hennebont est riche d'un patrimoine culturel.

La Liste Indépendante souhaite que Samuel PATY ait sa place dans notre Ville pour que l'on se souvienne de lui. L'actualité de ce matin à Nice nous oblige à la compassion, à la prudence et à la responsabilité.

Je vous remercie de votre attention. »

Intervention du groupe Hennebont Pour Tous.

Fabrice LEBRETON déclare :

« Vendredi 16 octobre, c'est avec effroi et sidération que nous avons appris l'assassinat de Samuel PATY, enseignant d'Histoire-Géographie, d'Enseignement Moral et Civique au Collège du Bois d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine.

Ce qui s'est passé ce matin à Nice nous afflige tout autant et plonge, une nouvelle fois, notre pays dans l'horreur. Mes quatre collègues élus, les membres de notre groupe *Hennebont Pour Tous* et moi-même avons d'abord, une pensée pour les victimes. Nous témoignons aussi tout notre soutien à leurs familles ainsi qu'aux membres de la communauté éducative du collège du Bois d'Aulne.

L'assassinat de Conflans-Sainte-Honorine a été perpétré contre un enseignant qui ne faisait que son métier. Ce fonctionnaire a été lâchement exécuté parce qu'il servait la République dont il défendait les valeurs et les principes.

Le 16 octobre, ce n'est pas seulement un enseignant qu'on a assassiné. C'est aussi l'école laïque et républicaine qui était visée. C'est son essence même que les terroristes veulent détruire.

Hennebont Pour Tous rappelle son attachement indéfectible au service public d'éducation, à l'école laïque et républicaine qui doit rester un lieu d'ouverture à tous les savoirs, un espace d'échanges et de débats. Creuset de la formation du citoyen, elle doit continuer de favoriser l'éveil des consciences, l'émancipation des élèves, de participer à la construction de leur esprit critique.

C'est en ce sens que l'engagement de Samuel PATY dans la défense de la liberté d'expression et de la laïcité doit être poursuivi.

Notre République, c'est notre bien commun. Quand elle est menacée par des forces obscurantistes, par des fanatismes mortifères ou par des idéologies de haine, tous les Républicains, quels qu'ils soient, doivent se dresser pour la défendre. Sachons collectivement, avec nos différences et nos divergences, agir pour préserver ce bien précieux. Enfin, en ces moments tragiques, *Hennebont Pour Tous* souhaite que chacun s'abstienne de

toute instrumentalisation politique qui pourrait fracturer la société française. Ces assassinats, aussi innommables et abjects soient-ils, ne doivent pas être l'occasion pour certains ou pour certaines, de distiller le venin de la haine, de semer le poison de la division et du racisme. Le terrorisme ne se combat pas en stigmatisant untel ou untel, en pointant du doigt telle ou telle minorité. Il se combat, entre autres, par l'éducation, la fraternité et la solidarité. »

Intervention du groupe Hennebont Initiatives Citoyennes :

Claudine CORPART déclare :

« Le 16 octobre, la nouvelle est tombée dans toute sa brutalité et son horreur : Samuel PATY est mort, dans des conditions atroces, parce qu'il faisait son métier d'enseigner l'esprit critique et la liberté d'expression à des citoyens en devenir ; parce qu'il savait l'importance de transmettre les valeurs de la laïcité aux élèves ; parce qu'il portait haut les valeurs de la République française nées de luttes historiques contre le totalitarisme et l'obscurantisme.

Toutes nos pensées vont à ses proches, sa famille, ses collègues, ses élèves pour qui les mots de tolérance et de respect de l'autre ont aujourd'hui le goût des larmes.

A nous, citoyens, de ne pas céder aux dérives des amalgames ni à la terreur islamiste qui nous est infligée. Continuons de lutter contre tous les racismes et tous les intégrismes, refusons cette surenchère de haine. A nous, ensemble, de poursuivre le combat pour la laïcité et la liberté d'expression en construisant des solidarités sans exclusion. Ne lâchons rien sur les valeurs républicaines fondamentales : la liberté de penser par soi-même, l'égalité de tous les humains et la fraternité.

Ces valeurs, nous continuerons de les transmettre aux enfants pour qu'ils construisent un monde où l'humanisme se vit dans le partage des cultures et le respect des différences, un monde où la vérité des uns se nourrit de celles des autres sans volonté de domination, un monde où l'ironie et l'humour favorisent la tolérance et la compréhension réciproque, un monde où jamais plus on ne tuera plus pour un dessin de presse ou une caricature ! »

Monsieur le Maire : « Nous sommes tous unis contre la barbarie et unis pour réaffirmer les valeurs républicaines de laïcité, de tolérance et de liberté. »

Monsieur le Maire demande une Minute de silence.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020.

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020.

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Michèle LE BAIL demande « comment sont traitées les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). »

Monsieur le Maire répond : « La DIA c'est une Déclaration d'Intention d'Aliéner, je demande à Yves GUYOT d'expliquer le processus. »

Yves GUYOT : « C'est une déclaration de vente qui fait que toute vente est mise à la connaissance de la Collectivité pour qu'elle puisse ou pas exercer son droit de préemption ce qui est quand même tout à fait rare car on a dû l'exercer 2 fois sur un mandat alors qu'il y a environ 300 ou 400 DIA chaque année. Les DIA arrivent dans le service urbanisme et sont examinées par le Directeur de l'Aménagement et par moi-même. Si une vente peut concerner les intérêts de la Collectivité, celle-ci est présentée à Monsieur le Maire, qui tranche. Et elles sont présentées chaque mois en Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire ajoute : « Et elles seront présentées lors de la Commission Ressources. Je propose que ce bordereau passe dans son intégralité en Commission Ressources. »

Présents : 24 Pouvoirs : 9 Total : 33 Exprimés : 33
Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

3) COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 24 Pouvoirs : 9 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE MODIFIER** la composition de la Commission Consultative des Services Publics locaux, en sus de Monsieur le Maire ou de son représentant, comme suit :

- 8 membres du Conseil Municipal :
 - 1) Stéphane LOHÉZIC
 - 2) Jean-François LE CORFF
 - 3) Pascal LE LIBOUX
 - 4) Yves DOUAY remplace Lisenn LE CLOIREC
 - 5) Martine JOURDAIN remplace Tiphaine SIRET
 - 6) Pierre-Yves LE BOUDEC
 - 7) Aurélia HENRIO
 - 8) Christian LE BOULAIRE

- ✓ 3 représentants d'associations locales habilités à représenter l'association et à émettre des avis :
 - 1) Foyer Laïque Hennebontais (FLH),
 - 2) Office Municipal des Sports (OMS),
 - 3) Garde du Vœu (GVH).

4) RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons ce règlement intérieur. Nous nous félicitons bien sûr que les deux groupes d'opposition aient été sollicités pour participer à sa rédaction. Nous sommes aussi satisfaits qu'une grande partie des propositions que nous avons formulées (notamment celle concernant le fait que chaque séance soit filmée et retransmise) ait trouvé un écho favorable et ait été prise en considération.

Nous avons néanmoins deux remarques à formuler.

La première concerne l'article 35 et la répartition de l'espace d'expression libre. Parmi nos diverses propositions, nous avons demandé à pouvoir bénéficier d'une plus grande visibilité au niveau du Magazine Hennebont Mag. Pour rappel, lors du précédent mandat, chaque élu d'opposition bénéficiait de 550 caractères. La proposition que vous faites est d'attribuer à chaque élu 630 caractères (soit 80 caractères de plus). Pour notre groupe, cela représente au total 3 150 caractères et 1 260, pour celui conduit par Michèle LE BAIL.

A noter aussi que le groupe majoritaire maintient à 4 400, le nombre de ses caractères (avec 1 élu de plus par rapport au mandat précédent).

Ce que vous nous proposez est certes une avancée mais ne nous satisfait pas.

Nous voulons, en effet, que la double-page consacrée aux tribunes soit partagée de façon égale entre les 3 groupes municipaux afin que chacun d'eux puisse disposer du même nombre de caractères quel que soit le nombre d'élus au sein du Conseil Municipal.

Nous rappelons que sur cette question, la jurisprudence a relevé qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose ou n'interdit que l'espace accordé aux groupes d'élus soit proportionnel à leur représentation au Conseil Municipal.

Cette demande nous semble d'autant plus légitime que le groupe majoritaire dispose déjà de nombreux supports de communication, contrairement aux deux groupes d'opposition.

Répondre favorablement à notre demande serait un progrès démocratique auquel vous êtes, comme nous, attachés.

Notre seconde remarque, qui est plutôt une information, concernera le point n°10 à savoir le secrétariat de séance. Notre groupe a choisi de ne pas exercer cette fonction.

Monsieur le Maire, notre décision s'explique simplement par votre refus de nous allouer une indemnité

En outre, nous voyons mal comment nous pourrions vous assister pleinement, durant et après le Conseil Municipal, dans la mesure où vous ne nous faites absolument pas confiance. »

Monsieur le Maire répond « Je répondrai sur les supports de communication et sur la répartition des espaces. Nous pratiquons comme la grande majorité des Collectivités en ayant un nombre de caractères par élu, avec d'ailleurs une amélioration par rapport au mandat précédent, à la marge, mais tout de même. Simplement il y a une phrase que vous avez prononcé, c'est que le groupe majoritaire dispose de supports de communication. Je pense que c'est une erreur de compréhension de ce qu'est l'action publique locale. La Ville d'Hennebont s'exprime à travers des supports de communication qui n'ont aucun enjeu électoral et politique. Le minimum c'est de dissocier la communication électorale de la communication politique. Les 2 sont publiques. D'ailleurs, si vous relisez l'ensemble des éditos que j'ai pu faire pendant 6 ans, je suis prêt à prendre le pari avec vous, avec un sémiologue, de savoir s'il y a eu un seul propos à caractère électoral dans un seul édito en 6 ans. C'est bien un travail de communication et d'information du Service Public dont dispose la Ville d'Hennebont et non pas le groupe majoritaire. Ceci dit, c'est vrai que sur un dossier central, ce qui est présenté c'est l'action publique telle qu'elle est engagée mais ce n'est pas une communication. Et jamais vous ne verrez « nous nous félicitons d'avoir pu obtenir... », non, non jamais. Regardez bien, lisez ces documents et vous ne trouverez pas de prosélytisme politique. Pour le reste, j'entends. Ceci dit on arrive à un règlement intérieur qui doit nous permettre de fonctionner en toute transparence et avec un respect des expressions des uns et des autres. »

Présents : 24

Pouvoirs : 9

Total : 33

Exprimés : 33

Unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'ADOPTER** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

5) FACTURATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Compte tenu des difficultés que rencontrent les associations hennebontaises depuis plusieurs mois et devant les incertitudes à venir, nous nous réjouissons bien sûr, pour elles, de cette bouffée d'oxygène. Nous voterons donc la proposition que vous faites. »

Monsieur le Maire ajoute « C'est une question de bon sens. Un moment très difficile à passer collectivement et l'inquiétude qui redouble avec ce 2^{ème} confinement. Une certaine publicité d'une 1^{ère} lame et d'une 2^{ème} lame ... Les trésoreries des associations sont au plus mal. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **DE SUSPENDRE** la facturation prévue dans les conventions annuelles pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter ces subventions. Tout d'abord parce que la solidarité est inscrite dans l'ADN de notre projet politique et plus que jamais, face aux catastrophes que nous subissons, seule celle-ci pourra y répondre. Nous souhaiterions juste savoir s'il y aura une publication, un compte-rendu des actions entreprises avec l'argent collecté de la part de l'Association des Maires de France (AMF) et de Cités Unies. Quant à la fête du verger citoyen, elle a permis de le faire découvrir, de sensibiliser aux problèmes environnementaux, d'offrir aux jeunes générations d'autres sous forme ludique. Le seul regret qu'on puisse avoir c'est qu'elle n'ait pas attiré un grand nombre d'Hennebontais. »

Monsieur le Maire répond « L'Association des Maires des Alpes Maritimes accompagne les collectivités sur le plan des investissements et des infrastructures. Donc c'est vrai que nos 1 000 €, ça sera quelques mètres de bitume sur les routes du secteur. Donc on a préféré aller sur les infrastructures plutôt que l'aide aux personnes. Je pense que l'Association des Maires des Alpes Maritimes sur son site doit montrer la programmation des travaux. Sur Cités Unies et le Liban, là aussi je pense... La question de l'évaluation, où ça va, on sait où ça va, mais nous sommes une goutte d'eau dans toutes les aides. Vous avez raison, l'action d'Optim'ism dépasse largement le cadre de la Commune, elle est encore méconnue. Les Hennebontais ne se sont pas encore fait à l'idée qu'ils sont propriétaires d'un verger, il y a plusieurs formes de vergers d'ailleurs. Peut-être le rappeler Julian PONDAVEN, il y a le verger citoyen, il y a aussi des vergers conservatoires et autres. »

Julian PONDAVEN ajoute « J'étais le matin à l'Assemblée Générale d'Optim'ism pour représenter la Ville. J'ai l'impression que l'après-midi il y avait du monde. Donc effectivement sur la Ville on a une convention avec Optim'ism autour de ce verger citoyen, il y a une belle dynamique associative avec des citoyens hennebontais et de communes voisines. Il y a aussi un lien avec les écoles donc c'est une belle opération. C'est aussi un espace qui se construit de lui-même avec une logique de transition écologique et solidaire. Les citoyens se sont

appropriés cet espace-là. Pour information, on a aussi un verger conservatoire en lien avec l'association Arborepom qui nous accompagne dans la préservation du patrimoine génétique à travers le repérage et la préservation de pommes qui sont présentes sur le territoire et qu'il faut préserver pour l'avenir des générations futures et pour le plaisir de nos papilles. »

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** ces propositions de subventions
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574
- ➔ **DE VALIDER** l'attribution des aides financières au titre de la subvention sport Jeunes et Adultes de Haut niveau 2020,

7) SUBVENTIONS SPORT JEUNES ET ADULTES DE HAUT NIVEAU - ANNÉE 2020

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous félicitons les associations sportives pour leurs résultats et encourageons la pratique du sport, tant individuel que collectif, jeune comme adulte. Cette année, la COVID a entraîné des perturbations au sein des associations sportives et autres. Nous les soutenons dans l'organisation de leurs activités. Nous voterons ce bordereau. Cependant, nous avons une question. Le forfait de 150 € pour les compétitions collectives est-il à la hauteur des dépenses engagées par le club ? »

Monsieur le Maire répond : « Sans dévoiler, ce n'est pas à la hauteur. C'est un coup de pouce pour aider certains déplacements. On parle par exemple des sports pour les adultes pour des compétitions nationales. Je me souviens avoir assisté à un championnat national de cross, voir une Hennebontaise courir, c'était Vittel. C'est simplement un élément supplémentaire mais c'est le club par lui-même qui décide de dégager les moyens financiers. On peut parler d'attractivité du territoire, c'est d'avoir dans les résultats la Ville d'Hennebont, qui apparaît dans des compétitions nationales. »

Philippe PERRONNO ajoute « Ce n'est pas spécialement en pourcentage, car sur une dépense il y a 1 400 €, sur une autre il y a 2 400. On donne 150, ça peut représenter 10 %, 5 %, ... »

Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ ajoute « qu'il y aurait peut-être possibilité de faire autrement que du forfait. »

Monsieur le Maire répond « ça se discute, tout à fait. Ça on ne peut pas le faire si on n'augmente pas l'enveloppe générale mais ça se travaille. »

Michèle LE BAIL souhaite savoir « si l'information circule bien auprès des associations, notamment de l'association de BMX. »

Philippe PERRONNO répond « Ils connaissent le système. En général, on les voit faire une demande mais pas cette année. »

Monsieur le Maire ajoute « Il me semble que cette association a quelques difficultés en terme de renouvellement de l'équipe dirigeante, ceci explique peut-être cela. »

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : Abstention : Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** l'attribution des aides financières au titre de la subvention sport Jeunes et Adultes de Haut niveau 2020,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

8) ASSOCIATION DÉPART IMMINENT POUR L'HÔTEL DE LA GARE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Christian LE BOULAIRE déclare « Il faudra bien vérifier que les aspects sécurité soient bien identifiés compte tenu du partage des locaux et de leur destination. »

Lisenn LE CLOIREC « Evidemment vous l'avez souligné, ça fera l'objet de l'instruction du permis de construire, ça ira avec. Les services seront vigilants à l'instruction de ce dossier et on espère bien aussi accompagner au mieux ce projet et les Conseiller, ça va aller avec. »

Christian LE BOULAIRE souligne les conséquences économiques importantes

Lisenn LE CLOIREC ajoute : « Vous avez pu le voir, l'investissement est conséquent, le projet financier est conséquent aussi. »

Monsieur le Maire ajoute : « Je pense que Christian LE BOULAIRE a raison de mettre le doigt là-dessus, là aussi on voit son ancienne profession en ce qui concerne la sécurité et le classement. Je pense aussi et comme disait Lisenn LE CLOIREC que Monsieur et Madame DEVERNAY sont des gens qui professionnellement traitent ce genre de dossier mais il y aura des choix à faire, on n'en est pas encore à ce stade-là. On est encore dans la faisabilité. »

Fabrice LEBRETON déclare « Ce projet est un très beau projet que d'aucuns d'entre nous suivent déjà depuis plusieurs mois. Nous devons le soutenir. Nous voterons donc bien évidemment le bordereau qui nous est présenté. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Je ne prendrai pas part au vote dans la mesure où je suis membre de l'association. Juste pour vous préciser pour ces questions de sécurité, elles seront étudiées de très près. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 1

Pierre-Yves LE BOUDEC ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** les termes de la convention de partenariat avec l'association Départ Imminent pour l'hôtel de la Gare Hennebont.
- ➔ **D'ATTRIBUER** une subvention de 15 000 € dont le versement serait échelonné comme prévu dans la convention de partenariat et conditionné à la structuration du projet
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

9) RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2019

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Nadia SOUFFOY précise « Avec ce rapport politique de la Ville 2019, on est malheureusement doublement à contre-temps : Une première fois parce qu'habituellement ce rapport vous est présenté bien plus tôt dans l'année, mais avec la COVID et le premier confinement, les services des Villes de Lorient, Lanester, Hennebont et Lorient Agglomération ont pris légitimement du retard, car bien entendu, il était plus important en sortie de confinement d'être en accompagnement des populations. Une deuxième fois, à contre-temps car l'année 2020 que nous traversons est une année complètement inédite et qu'on peut supposer que malheureusement tous les chiffres de 2018 présentés dans ce rapport 2019 (car nous avons une année de décalage), ces chiffres qui représentent la précarité des habitants se sont aggravés de manière significative les derniers mois.

Pour autant, ce rapport permet de mettre en valeur de beaux projets qui ont eu lieu à Keriouker :

Pour le Conseil Citoyen :

Les perspectives pour 2020 ont été suivies puisqu'une page Facebook a été ouverte dernièrement ainsi qu'une page dédiée sur le site de la Ville d'Hennebont et notre adulte relais accompagne leur développement en organisant conjointement avec eux des cafés papote qui pour l'instant ont rencontré leur public.

Pour les marches exploratoires de femmes :

En 2019 nous avons continué à suivre le diagnostic et les recommandations issues de ces marches, notamment la fresque réalisée sur la maison de quartier avec les habitants, les enfants et les jeunes. Nous avons toujours pour objectif de renouveler cette démarche à Kennedy et Kergohic.

Pour la programmation 2019 :

Avec le concours de l'Etat et de la CAF, nous avons financé 25 actions pour un montant de 170 000 € (70 000 € Ville + CCAS + 20 000 € GUSP)

Vous avez une synthèse de tous les projets menés de la page 33 à 36 de ce rapport.

- Les actions de réhabilitation des compagnons bâtisseurs,
- Les ateliers jardinage de Vert le jardin,
- Le programme de réussite éducative,
- L'action « Grimpons ensemble » de cordée cordage,
- Les ateliers sports santé d'Activ sport,
- Les diverses actions sportives et de mixité sociale du club de Hand,
- Les après-midi jeux, lecture et activités manuelle de Book Hémisphère,
- Le journal de quartier de Marie Fidèle qui est extrêmement présente comme cordée cordage,
- Les permanences « écoute jeune » de SESAM,
- Les permanences du PIMMS, de Défis, d'Agora, Cité lab,
- Les ateliers scientifiques des petits débrouillards,
- Les déambulations de la Mission Locale,
- La location de voiture solidaire de neomobilité,
- Les formations de l'Aviron Hennebontais au métier du nautisme,

Je profite de la parole qui m'est donnée pour passer un message aux associations, même si je sais qu'elles rencontrent des difficultés, je les invite à candidater à l'appel à projets 2021, vous avez jusqu'au 22 novembre pour le faire et on a plus que jamais besoin de vous pour améliorer les conditions de vie des habitants et faire vivre la solidarité dans notre ville et dans le quartier de Keriouker.

Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport Politique de la Ville de Lorient Agglomération 2019. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Ce rapport présente d'une manière exhaustive et détaillée ce qui s'est fait sur les quartiers prioritaires au cours de l'année 2019. Néanmoins, à sa lecture, il suscite beaucoup de remarques.

- Tout d'abord, sur la forme, il ressemble beaucoup à celui de 2018 avec les mêmes données, les mêmes phrases, surtout pour ce qui concerne Hennebont : il s'agit d'un copier-coller certes remanié pour faire apparaître 2019 mais, pour l'essentiel, rien ne change et même les perspectives sont identiques comme si le travail réalisé sur l'année n'avait eu aucune ou peu d'utilité. Ce rapport aurait aussi mérité une table des matières pour mieux appréhender sa structure, son plan. Par ailleurs, il présente des coquilles qui rendent sa lecture parfois difficile. Je tiens aussi à souligner la complexité de lecture et le manque de finesse du tableau financier situé à la fin du rapport.
- Sur le fond, malgré une énumération des actions entreprises, ce rapport ne nous apporte pas toutes les données nécessaires à la bonne compréhension de la situation actuelle, notamment sur l'emploi ou sur le Conseil Citoyen. Il ne permet pas non plus de bien mesurer l'efficacité de toutes ces actions et de leur

impact sur la vie des habitants du quartier. Ou alors il affirme des conclusions sans l'ombre d'une justification (par exemple sur les transports en commun « Le renforcement du système urbain central et la création d'un système urbain secondaire répondent pleinement aux besoins de desserte des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

- Il laisse cependant apparaître quelques interrogations : l'équilibre entre les 3 K (Kergohic et Kennedy semblent bien discrets) est-il bien respecté ? Comment le Conseil Citoyen peut-il évoluer pour intégrer plus de monde en intégrant les personnes des 4 entités de Keriou-Ker ? N'y a-t-il, cette année, une distorsion de traitement entre Lorient et les 2 autres communes en ce qui concerne l'abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB), utile à l'entretien du cadre de vie ? Comment se fait-il que des services communaux comme la médiathèque, l'EPCC n'interviennent pas dans un des dispositifs comme la réussite éducative ? Comment se fait-il que la culture se retrouve cantonnée dans l'intervention de l'association « les petits débrouillards ?
- Par ailleurs, nous regrettons que le diagnostic fait au début du rapport sur les freins au retour à l'emploi (manque de mobilité, manque de formation, non maîtrise de la langue française) ne soit pas davantage pris en compte dans les actions. Nous nous étonnons ainsi qu'une association comme « Poignée de mots » qui œuvre pour l'alphabétisation des personnes ne soit plus présente dans le dispositif.
- Enfin, il est dommage que la transition écologique soit si peu présente dans les actions concernant l'emploi, le cadre de vie, les mobilités. »

Monsieur le Maire : « Sur le travail et la méthode, je suis tout à fait prêt à ce que vous rencontriez le service. Sur les choses que vous dites, il y a aussi des choses qui nous posent question vis-à-vis de la réalité du terrain comme le fait que vous puissiez dire qu'il y a une prédominance des actions sur Keriouais, c'est réel. Faut-il être égalitaire ou équitable, où sont les problèmes, où sont les publics, où sont les catégories d'âges ? La sociologie n'est pas la même, les conditions d'habitat ne sont pas les mêmes. Je pense que l'on en a tous conscience que ce sont des politiques difficiles. Je prends ton intervention du bon côté Pierre-Yves, de l'intérêt que vous portez au quartier, la vigilance que vous portez à l'utilisation des fonds publics et après il y a des réponses techniques comme par exemple tout ce qui est l'abattement des taxes foncières qui est lié au nombre de logements construits. Ce sont des éléments techniques dont on n'a pas la maîtrise. Pour le rapport 2020, organiser une réunion spécifique avec un travail avec le service en amont du Conseil Municipal, pour que ces questions soient, pour une bonne partie d'entre elles, bien ciblées et pour lesquelles on a des éléments de réponses qu'il serait trop long de faire en séance. »

Nadia SOUFFOY ajoute : « Je crois Pierre-Yves que tu ne fais pas partie de la Commission Vie et c'est dans cette Commission-là qu'on voit ces points-là. Sur la forme, je suis d'accord avec toi, ce document peut être clairement améliorable. Sachez que c'est Lorient Agglomération qui est compétente sur le sujet et que nous on abonde. C'est pour cela que ça fait un agglomérat d'informations qui n'est pas très lisible. Sur le tableau qui vous est joint à ce projet, nous, Ville, on en a un qui est beaucoup plus clair. Par contre, il n'est pas joint au document mais, tous les ans, il est présenté en Commission, c'est un tableau spécifique. Pour les transports en commun, la remarque s'entend. Par contre, c'est Lorient Agglomération qui a rempli cette partie-là, pour l'équilibre Kennedy/Keriouais, sache aussi que les 2/3 tiers des habitants vivent à Keriouais mais que le service « Citoyenneté Politique de la Ville » se situe à la Maison pour Tous. On essaie d'équilibrer au maximum. Pour la TFPB, donc effectivement, en 2019 il n'y a eu que 54 000 € de fléchés sur Hennebont sur une enveloppe qui avoisine habituellement les 130 000 €. Ça s'explique notamment parce qu'il devait y avoir le projet de Stétho'SCOP à Keriouais et ils avaient fléchés une bonne partie de cette somme-là pour le local et en fait ils ne sont pas allés jusqu'au bout de la démarche. Donc pour 2019, il y a eu un moindre investissement de Lorient Habitat mais qui devrait être repris, soit sur 2020, soit sur 2021. En tout cas, on y sera très vigilant.

Pour le côté « culture », cette année il y a eu un gros projet avec le TRIO'S. Mais les autres années, les services de la Ville sont sollicités quotidiennement, mais en fait c'est pour l'accès au droit commun. Le but c'est d'amener les habitants vers ce qui existe déjà. Ça on peut le faire via des actions de médiation avec le cheval par exemple. Pour les freins à la mobilité, là il y avait une action qui était « néomobilité. »

Et spécifiquement pour la question sur « Poignée de mots. » Effectivement ils ont répondu il y a 2 ans, donc ils avaient assez de financement sans répondre à l'appel à projet. »

Monsieur le Maire ajoute : « Donc on retient 2 choses, on n'est pas satisfait non plus, on n'est pas satisfait d'avoir un document qui fait 150 pages et où on parle autant de Lorient. Ça fait partie de la liste des sujets qui seront vus avec le Président de Lorient Agglomération, car on est plutôt dans une logique de 3 communes qui se juxtaposent avec une autorité prédominante de Lorient parce que cela fait longtemps qu'ils sont sur ces politiques-là, avec un certain savoir-faire et on est dans quelque chose qui est un peu structuré et qui n'a pas trop bougé. »

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute « D'abord sur l'équilibre des différents quartiers, notamment sur le passage du Cheval Territorial à Kergohic, avec des gens qui sont venus mais qui n'ont pas été intéressés par le Conseil Citoyen. C'est en ce sens que je souhaitais intervenir : comment faire justement pour que les habitants de Kergohic, Kennedy, Kerihouais et Gérard PHILIPPE puissent intégrer ce Conseil Citoyen ? Ça c'est le premier point et puis le deuxième point, c'est que ce rapport a une grande qualité. Il permet de comparer ce qui se fait à Hennebont, à Lanester et à Lorient. Ainsi, notamment sur la réussite éducative, ce qui se fait à Lanester est extraordinaire. »

Monsieur le Maire répond « Il y a un élément très important qui est un élément humain et qu'un Conseil de Quartier ça se fait aussi au travers de relations, des sympathies, des antipathies et que c'est difficile de faire du bénévolat, de s'investir dans un Conseil Citoyen qui a sa propre vie et ce n'est pas à la Municipalité de s'ingérer directement dans cette vie-là. Donc il y a plein de facteurs. »

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute « Juste pour dire effectivement que cela montre aussi ses limites et peut-être qu'il faut que d'autres personnes interviennent sur ces quartiers et qui soient plus professionnelles, dont c'est le travail. Cela montre aussi les limites des appels à projets. Ils sont bien dans la mesure où ils sont efficaces. Ainsi l'intérêt c'est d'avoir une association qui œuvre pour aider à la maîtrise de la langue française. C'est essentiel. On sait bien que sur Kerihouais c'est un des problèmes, et notamment pour les jeunes enfants, à partir de la grande section, c'est un travail qu'il faut faire et cela devra être une urgence. »

Nadia SOUFFOY répond « Je me suis peut-être mal exprimée, mais Poignée de mots intervient à Kerihouais. Ils font des permanences, des cours à Kerihouais, à la Maison pour Tous. Juste pour le Conseil Citoyen et qu'il y ait des membres de Kennedy, Kergohic, donc l'adulte-relais mène des « cafés papotes » et là ça permet de faire du lien avec les habitants. C'est quand même plus difficile d'aller dans ce quartier et de rencontrer les habitants qui est plus, contrairement à Kerihouais, un quartier de passage. »

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel Politique de la Ville 2019

10) CONSTITUTION DU CONSEIL DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE BRETONNES (CCLB)

Tiphaine SIRET donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Depuis 2009, la Ville est engagée pour le développement du Breton dans la vie quotidienne de ses habitants. Le 29 septembre 2016 a été validé le Conseil de la Culture et de la Langue Bretonnes (CCLB). Nous n'avons pas eu de retour, ni de bilan sur les actions menées par ce Conseil durant les 6 dernières années. Est-il possible d'en avoir un aperçu ?

Ce bordereau porte sur la reconduction de ce Conseil et il est demandé à chaque groupe politique de désigner une ou un représentant(e). Pour le groupe Hennebont Pour Tous, je serai cette personne. J'espère que le

fonctionnement du Conseil s'adaptera aux horaires de travail, c'est-à-dire en fin de journée. En effet, dans le groupe Hennebont Pour Tous, nous sommes tous en activité. Se rendre disponible l'après-midi est très compliqué. »

Julian PONDAVEN répond « Dans le précédent Conseil était nommé aussi des représentants des groupes politiques. Pour votre groupe, c'était Serge GERBAUD qui était invité systématiquement à toutes les réunions, une par trimestre. On n'a pas eu la chance de profiter de sa présence. Lors de la 1^{ère} réunion du Conseil, on a présenté un bilan intermédiaire, une évaluation de l'ensemble des actions et là dans la construction, mais je vais passer la parole à Tiphaine, pour préparer le prochain programme d'actions on va partir du bilan qui va être communiqué à tous. »

Tiphaine SIRET ajoute : « Pour les réunions, en général on fait cela à 18 h 00, soit un lundi ou un mardi, une fois par trimestre. Après, il y a des groupes de travail supplémentaires pour ceux qui veulent y participer pour des questions que l'on ne peut pas traiter en séance plénière. Ça permet d'avoir des focus « école », « vie culturelle », ... Pour le bilan, il est en cours, car il y a aussi un bilan à faire avec les différents services. La langue bretonne étant une question transversale, il faut que tous les services puissent faire leur propre bilan.

La manière dont on envisage les choses, ça va être un peu modifié. L'idée c'est de discuter d'une consultation citoyenne qui sera faite probablement en ligne pour amener les gens à donner leur avis et leurs envies, et leurs idées pour constituer le prochain document. Il y aura probablement une réunion dans les services aussi pour voir comment on peut mettre en place ces actions-là avec les différents services et ensuite il y aura la rédaction. A chaque fois, le conseil consultatif travaille à cette rédaction-là. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE CONSTITUER** le Comité Consultatif « Conseil de la Culture et de la Langue Bretonnes » (CCLB), animée par Tiphaine SIRET, Vice-Présidente, Conseillère Municipale en charge de la Culture et de la Langue Bretonnes,
- ➔ **DE DÉSIGNER les élus suivants**
 - Madame Claudine CORPART Hennebont Initiatives Citoyennes,
 - Madame Lisenn LE CLOIREC Hennebont Initiatives Citoyennes,
 - Madame Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ Hennebont Pour Tous,
 - Madame Michèle LE BAIL. Liste Indépendante

11) AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO

Laure LE MARÉCHAL donne lecture du bordereau.

Michèle LE BAIL demande si « Ce dossier ne pourrait-il pas être vu à l'échelle de l'agglomération et ne pourrait-on pas assortir la mesure à des conditions de ressources ? »

Monsieur le Maire répond « Lorient Agglomération intervient sur les infrastructures pour les vélos. »

Yves GUYOT ajoute « En termes de proportion, les travaux qui sont réalisés sur le schéma cyclable de Lorient Agglomération est pris en charge au niveau de 30 %. Jusqu'à présent c'étaient les seules aides dont on pouvait bénéficier dans le mandat précédent. Dans le cadre du plan de relance et du soutien assez actif au déploiement du vélo, donc pour l'avenir un soutien plus volontaire, d'autres Collectivités se sont remises à accorder des subventions. Les travaux qui vont être réalisés dans les 2 ans qui viennent vont bénéficier de subventions supérieures à 30 %, ce qui va permettre, avec un même coût pour la Ville, d'aller vers des travaux plus importants. Lorient Agglomération, comme d'autres Collectivités ont parfois des services de location ou type

Vélib. Jusqu'à présent, Lorient Agglomération n'a pas voulu mettre trop la main dedans, puisque cela correspond à des coûts très importants. C'est pas du tout dans les capacités d'une ville de prendre en charge ce type de service comme celle d'Hennebont. »

Laure LE MARÉCHAL ajoute « Ce sont traditionnellement les villes qui accordent une aide aux particuliers. Dans l'idée, qu'ensuite, les particuliers puissent demander une aide complémentaire à l'État. Sans une 1^{ère} aide, le particulier ne peut pas prétendre à une aide de l'État. 2^{ème} point, c'était lié aux revenus, donc nous avons souhaité ici dans une démarche environnementale ne pas cibler uniquement une certaine catégorie de la population dans le but qu'un actif prenne son vélo pour aller au travail. Par contre, l'aide de l'État, du coup, auquel pourront prétendre les Hennebontais, est vraiment liée aux conditions de ressources. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter ce bordereau parce que tout ce qui va vers le développement des déplacements doux est essentiel. Il était temps que, sur ce volet, une initiative soit prise. Nous étions en retard par rapport à d'autres Communes et des échanges récents sur les réseaux sociaux en ont montré l'urgence. Dans le préambule, vous annoncez vouloir favoriser les mobilités actives avec un plan vélo doté d'un plan d'investissements et ce bordereau doit donc entrer dans cet objectif. Cependant, nous estimons qu'il manque d'ambition et que ce dont nous avons besoin c'est un plan vélo global se fondant sur un diagnostic clairement établi. Nous en avons déjà un, réalisé par la Fédération des Usagers de la Bicyclette en février 2020. Le bilan est plutôt négatif puisque nous sommes classés E sur une échelle de A à G avec des points faibles : louer un vélo, circuler dans la ville en toute sécurité, traverser un rond-point ou un carrefour, impossibilité d'aller partout de manière rapide et directe. Que préconisent les usagers hennebontais ? Un réseau cyclable complet et sans coupures, des itinéraires directs et rapides, une vitesse modérée des véhicules motorisés, des aménagements cyclables entretenus, des stationnements sécurisés et adaptés, moins de trafic motorisé en ville, plus de communication autour du vélo, un transport des vélos dans les transports en commun, plus de vélos en libre-service.

A partir de ces préconisations, nous pourrions mettre en place un plan vélo audacieux, financé et concerté sur les 6 années qui viennent.

Vous comprendrez donc que, malgré notre approbation de ce bordereau, nous estimons que cela manque d'ambition et nous aurions souhaité que cela aille plus loin :

- Offrir un service de location courte et longue durée et des aides à cette location (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus (QPV Quartiers Prioritaires de la Ville))
- Proposer des prêts à l'achat, puisque cette aide ne sera pas assujettie aux revenus. Mais l'intérêt pourtant, c'est d'aider les familles à faibles revenus de se doter d'un vélo, mais aussi à destination des entrepreneurs locaux (vélocargo, triporteur, VAE).

Enfin, concernant cette aide à l'achat, nous aurions souhaité que cette aide soit octroyée en fonction des ressources ? Avez-vous déterminé un budget à ne pas dépasser ? »

Monsieur le Maire répond « Justement ce qu'on a pris comme point de repère c'est justement les quelques Collectivités, elles ne sont pas nombreuses, sur le Pays de Lorient qui ont déjà ce dispositif en place et on a fait des ratios entre la population de ces communes et le nombre de bénéficiaires de l'aide. Par rapport à tout cela, on peut toujours faire mieux. On n'a pas cité non plus les ateliers de réparation, avec la politique de la Ville, car des vélos il y en a plein les garages, encore faut-il les réparer. Il y a peut-être un marché de l'occasion à monter, ... Tout cela s'entend mais là encore on est dans un débat de Commission. Il y a un processus dans la décision municipale, ce soir on a le temps, j'aimerais que ces points de débat, ces points d'amélioration se passent en Commission. »

Yves GUYOT ajoute « On en a déjà parlé à 2 reprises en Commission. Il est important de savoir d'où l'on vient. En 2014, il n'y avait strictement aucune continuité cyclable à Hennebont et les travaux qu'on a pu faire ont permis d'établir des continuités qui n'existaient pas et quand même de nombreux cyclistes. Il y a une étude qui montre que la pratique cyclable en direction de Lorient a été multipliée par 3 depuis 2017, c'est quand même le signe, à la fois que les gens ont envie, et qu'ils estiment possible de se rendre au travail. Un certain nombre de gens qui s'expriment estiment que cela a beaucoup bougé depuis 6 ans. Il y a beaucoup à faire encore à Hennebont comme dans beaucoup de villes. On avait une note qu'on peut juger médiocre. Il n'y a aucune ville

qui fait mieux que D sur ce classement, la plupart des villes sont notées de D à G donc c'est vrai que ce n'est pas excellent, il y a beaucoup de choses à faire et j'y travaille. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Juste pour répondre à l'intervention d'Yves GUYOT : entre le Loiro et le Toul Douar, il n'y a toujours pas de continuité et un tronçon est particulièrement apprécié par les cyclistes, c'est celui qui longe le parc de Kerbihan. Merci à Philippe DEMARCY. »

Monsieur le Maire répond « Merci à tout le monde. Merci à ceux qui œuvrent pour Hennebont. Il n'y a pas d'héritage là-dessus. »

Yves GUYOT ajoute « Non je ne peux pas laisser dire cela puisqu'il y avait une large discontinuité qui existait en 2014 qui était en face du garage en face de Kerbihan et quand je m'en suis étonné de cette discontinuité, les 200 mètres qui avaient été réalisés avec une grande qualité se terminaient par une bordure de trottoir qui n'avait même pas de bateau, il m'a été répondu que la consigne donnée par les élus de l'époque avait été de faire du stationnement pour la piscine donc je ne peux laisser dire cela. C'est nous qui avons rétabli la piste. »

Monsieur le Maire ajoute « On ne va pas réécrire l'histoire. L'important c'est d'avancer. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la mise en place de cette aide financière dans le cadre de l'acquisition d'un vélo, telle que proposée,
- ➔ **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires à cette opération sont disponibles au budget au compte 6574

12) AVENANT N°1 A LA CONVENTION SOCLE COMMUN TOPOGRAPHIQUE

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13) COMPOSITION DU CONSEIL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « En tant que groupe d'opposition, nous soutenons la création de ce Conseil parce qu'il va nous permettre d'avoir une approche globale et de disposer d'une expertise non négligeable. Nous y développerons nos idées autour d'une agriculture paysanne de proximité et respectueuse de la nature et d'une alimentation de qualité, que ce soit pour les particuliers ou les structures municipales. Nous souhaitons avoir

quelques éclaircissements. Nous avons déjà posé ces questions en Commission mais nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

Comment sera désigné l'agriculteur hennebontais ? 1 ou 3 Hennebontais ? Qui sont les associations partenaires ? Quelles modalités seront mises en œuvre pour que les avis émis par ce Conseil soient utiles à la Collectivité ? Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur la multiplication des Conseils extramunicipaux (2 lors de cette séance et d'autres sont en préparation) que vous mettez en place en ce début de mandature et qui accentuent notre charge et notre temps de travail. Cela peut avoir, à la longue, des incidences sur la qualité de nos contributions, de nos échanges d'autant plus que nous sommes engagés dans d'autres obligations. Nous souhaitons donc une modération quant à la création de ces Commissions, de ces Comités, et d'en tenir compte. C'est moi qui siégerai dans ce Conseil. »

Julian PONDAVEN répond « Pour répondre aux différentes questions : en fait on va lancer un appel à candidatures auprès des agriculteurs, des habitants, des associations. On avait fixé une date mais il faut que l'on revoie avec la question du confinement si cela perturbe la décision. L'idée c'est un espace de coopération, évidemment il ne faut pas être 50, je ne m'inquiète pas trop. L'expérience que j'ai eue avec le Conseil de la Culture et de la Langue Bretonnes montre qu'on peut travailler jusqu'à 20 ou 30 en intelligence collective et de manière à favoriser les coopérations. L'idée ce n'est pas de choisir les agriculteurs c'est aussi de faire avec les gens qui ont envie de répondre aux objectifs qui ont été déclinés dans le cadre du Programme Local Agricole et Alimentaire. Le fonctionnement j'en ai parlé, l'idée c'est de coopérer, d'échanger, de débattre et si on n'est pas d'accord, on en débattrait et on organisera au sein du Conseil, les croisements de regard, les discussions. Sur les Commissions extramunicipales, je suis navré Pierre-Yves LE BOURDEC mais ça fait vraiment partie de l'identité de Hennebont Initiatives Citoyennes, c'est de participer avec les habitants, les mettre en mouvement et ces Commissions sont des espaces de coopération indispensables à une politique qui s'appuie sur une démocratie participative. »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Bien entendu que c'est important ; mais pour la Liste Indépendante, ils sont deux, nous sommes cinq et ce n'est donc pas facile de répondre à toutes les sollicitations. »

Monsieur le Maire ajoute « Les électeurs ont mal voté. Au-delà de la plaisanterie, on comprend parfaitement, nous avons aussi été élus minoritaires pendant 6 ans et ce n'est pas simple de participer à l'ensemble des sollicitations. Le sens de l'intervention de Julian PONDAVEN, c'est est-ce qu'on a déjà discuté clairement, dans la durée, alimentation avec un agriculteur d'Hennebont. Ça c'est important. Il y a des associations syndicales, familiales, ... L'essentiel c'est que l'on soit dans la transparence et dans la volonté qui est partagée sur la qualité alimentaire plus que jamais et locale. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** la création du Conseil Agricole et Alimentaire tel que défini dans le PLAA conformément à la proposition jointe en annexe.

14) DÉCLASSEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC SISE À KERLANO ET CESSION GRATUITE AU PROFIT DE MONSIEUR ELOUARDI ILIAS

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPROUVER** le déclassement de cette parcelle issue du Domaine Public à Kerlano,
- **D'APPROUVER** la cession de cette parcelle au profit de Monsieur ELOUARDI et Madame MIRAMBET, à titre gratuit,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la concrétisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître FISCHER, notaire à Hennebont,
- **DE DIRE** que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge du demandeur.

15) EXTENSION DES TERRASSES DES COMMERCES JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Yves DOUAY donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Bien entendu, nous ne pouvons qu'encourager une telle mesure. Elle est importante surtout avec les annonces du nouveau confinement dont les modalités sont encore à découvrir. Hennebont Pour Tous renouvelle tout son soutien aux commerçants hennebontais, en espérant que ce nouveau confinement ne va pas précipiter la fermeture définitive de leur rideau. Nous nous tenons à l'écoute des commerçants et de l'Union des commerçants fraîchement renouvelée.

Il convient tout de même d'encadrer cette mesure d'extension des terrasses tout en respectant les enjeux écologiques de notre ville, à savoir limiter l'utilisation des chauffages énergivores de terrasse. Nous attendons à présent les mesures gouvernementales précises et souhaitons du courage au tissu commerçant en cette fin d'année surréaliste »

Monsieur le Maire répond « Il y a eu des rencontres régulières avec les commerçants. Je sais que Pascal LE LIBOUX en tant que Conseiller Communautaire est intervenu et a présenté l'ensemble des aides possibles y compris dans l'achat de consommables locaux. C'est vrai que sur la dimension économique c'est Lorient Agglomération qui est à la manœuvre. Il y a aussi des financements sur lesquels on travaille avec les commerçants y compris à l'investissement. Il y a un suivi. Il y a eu aussi un suivi plutôt à caractère psychologique pour chercher des solutions pour des commerçants qui ont été en très grande difficulté. Pour certains d'entre eux c'était la 1^{ère} fois qu'ils étaient en situation de dépendre de quelqu'un d'autre... On adhère, on a les mêmes convictions en la matière et les mêmes inquiétudes. »

Yves DOUAY ajoute « On prolongera peut-être jusqu'au printemps, ça il faudra voir. Surtout, il faut consommer à Hennebont et il faut aller boire des coups. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPROUVER** l'extension des terrasses jusqu'au 31 décembre 2020 dans les mêmes conditions que celles accordées par délibération du 2 juillet 2020,
- **DE DIRE** que cette occupation s'établira à titre gratuit.

16) ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'ADMETTRE** en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

17) ADMISSION EN NON-VALEUR : BUDGET ANNEXE DU PORT

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC fait remarquer l'augmentation entre 2017 et 2018

Jean-François LE CORFF répond « ça fluctue en fonction des années. Maintenant, il y en a moins car on couvre plus en abonnements, donc il y a moins d'impayés. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est souvent lié parfois à une seule personne. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'ADMETTRE** en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

18) ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voudrions, tout d'abord, saluer le travail accompli par les agents municipaux au cours des mois passés. Nous tenons à les remercier pour leur sens aigu du Service Public et leur engagement. Malgré la situation difficile, ils se sont pleinement mobilisés pour servir au mieux l'intérêt général.

Avec le nouveau confinement annoncé hier par Emmanuel MACRON, les agents municipaux vont être certainement, comme au printemps dernier, en première ligne, pour répondre aux besoins de toute la population. Nul doute qu'ils le feront encore avec dévouement et professionnalisme.

Cette crise persistante prouve, une nouvelle fois, que le Service Public est essentiel à la vie quotidienne des habitants, et qu'il est primordial de le défendre. Il n'est jamais superflu de le rappeler.

En ce qui concerne le bordereau que vous nous présentez, nous nous abstiendrons.

Plusieurs raisons motivent notre décision. Des informations importantes n'apparaissent toujours pas dans ce bordereau alors que nous les avons demandées lors de la dernière Commission Ressources. Ce n'est pas dans quelques jours, comme nous pouvons le lire à la fin du bordereau, qu'il faudra nous apporter ces informations. C'est pour ce soir qu'il fallait nous les communiquer.

- Nous n'avons en effet aucune information précise sur le nombre d'agents qui vont bénéficier de cette prime. Vous nous annoncez ce soir qu'une centaine d'agents est concernée. Mais combien exactement ? 90 ? 110 ?... On ne le sait pas.
- Nous ne connaissons pas non plus le nombre d'agents qui vont bénéficier d'une prime à 1 000 €, d'une prime à 660 € et de celle à 330 €.
- Quant à la somme totale qui va être versée aux agents, vous parlez d'une somme entre 35 000 € et 40 000 €. Là encore, rien de très précis.

- Vous n'apportez aussi aucune information sur les catégories d'agents qui vont bénéficier de ces primes. L'article n°3 du décret 2020-570 du 14 mai 2020 précise que cette prime peut être octroyée à des agents ayant été sujets à « un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé .» Combien d'agents ayant travaillé en présentiel vont-ils bénéficier de cette prime ? Va-t-elle aussi, comme le permet le décret, être versée aux salariés astreints au télétravail ? De même allez-vous allouer une prime aux agents contractuels ? Cette prime exceptionnelle est attendue par des agents (notamment par des agents contractuels) car elle peut constituer un plus non négligeable pour leur pouvoir d'achat.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas contre son versement.

Cette prime va être versée aux seuls agents remplissant un ou plusieurs critères que vous avez définis. Celles et ceux qui n'y répondent pas en seront exclus.

Ce qui est proposé n'est pas satisfaisant.

Nous demandons, au contraire, l'attribution d'une prime, d'un montant identique, pour tous les agents sans exception, qui ont travaillé en distanciel ou en présentiel durant la période déterminée.

Cela nous semble être une juste reconnaissance de l'implication de toutes les femmes et de tous les hommes qui ont assuré leurs missions de Service Public. Au vu des conditions exceptionnelles dans lesquelles tous les agents ont travaillé, des difficultés auxquelles ils ont tous été soumis, toutes et tous méritent une prime.

Nous regrettons donc votre proposition car elle va engendrer une inégalité de traitement entre les salariés de la Ville. Nous la regrettons d'autant plus qu'elle risque aussi de provoquer chez certains d'entre eux, un sentiment d'injustice, de favoriser les mécontentements, de créer discorde et divisions dans les services.

Pour nous, et je précise bien sûr que ce n'est pas de votre compétence, la véritable reconnaissance du travail des personnels municipaux passe avant tout, par une augmentation de la valeur du point d'indice, par une revalorisation des salaires et des carrières. Cela nous semble beaucoup plus juste que des primes aléatoires et permettrait aux fonctionnaires territoriaux d'obtenir une hausse significative de leur pouvoir d'achat. »

Monsieur le Maire répond « La revalorisation du point, c'est un autre débat. On sait bien que la prime n'est pas le mode de rémunération satisfaisant sur le long terme. Son caractère égalitaire que vous souhaitez, là politiquement on ne s'y reconnaît absolument pas puisque d'autres mesures qui ne sont pas là, notamment financières, ont été prises (contractuels, « horaires », ...). On peut vous rencontrer sur l'ensemble des éléments qui ont été discutés avec les représentants du personnel. Ici en Conseil Municipal, on ne peut pas aller dans le détail. Par contre, la transparence de ce qui va être versé sur la base de ces critères, on va être en capacité de le faire. Nous estimons que ce cadre est équitable et non égalitaire.

Et on sera peut-être dans l'incapacité de poursuivre notre politique sociale comme on l'a eu jusqu'à présent, aussi volontariste pour le 2^{ème} confinement.

Pour vous tranquilliser, ce n'est pas une prime des cadres. On vous donnera la répartition entre les différentes catégories. »

Michèle DOLLÉ ajoute « Les critères n'ont pas été établis en fonction des catégories, c'est vraiment l'investissement et des critères qu'on a essayé d'avoir le plus objectif possible. Ce qu'il nous faut ce soir c'est valider le principe de cette prime, les montants et les critères. Environ une centaine d'agents seront concernés. »

Aurélia HENRIO ajoute « Il est évident que la prime est essentielle pour les agents. Ce qui nous pose problème, c'est que nous avons eu l'impression qu'en Commission Ressources ou en Comité Technique Paritaire où je siégeais, il y avait sur cette question, un manque de transparence et qu'on naviguait dans une espèce de brume, un peu sans trop savoir où on allait ; alors qu'il est important de chiffrer cela de façon précise. On a l'impression qu'il y a une certaine opacité. Et puis, comme on l'a dit, quand arrive ce genre de prime, il y a toujours un risque de distorsion ; ce qui explique que les représentants du personnel ne soient pas demandeurs de cette prime. Ce sont des éléments importants que nous souhaitons obtenir car on ne veut pas vous donner un chèque en blanc. »

Michèle DOLLÉ répond « Ce n'est pas une question d'opacité. Quand la Directrice des Ressources Humaines s'est exprimée, elle l'a fait sur la réglementation et si on était partie uniquement sur le décret, je peux vous garantir que les choses auraient été extrêmement simples et il y aurait eu, encore une fois à la louche, une quinzaine

d'agents concernés car on ne parlait que sur une surcharge exceptionnelle de travail. Quant aux représentants du personnel, ils sont contre le principe des primes. »

Fabrice LEBRETON déclare « Je ne reprendrai pas ce que vient de dire Aurélia HENRIO. Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'identifier ou de nommer tel ou tel agent. Maintenant, il nous semble normal, en effet, que nous ayons le maximum d'informations pour appréhender au mieux le bordereau et pour pouvoir nous prononcer. Michèle DOLLÉ vient d'annoncer que le travail n'est pas encore arrêté. Comme il ne l'est pas, pourquoi ne pas présenter le bordereau au prochain Conseil Municipal ? Quant à savoir s'il faut de l'équité ou de l'égalité dans le versement de la prime, c'est une question sur laquelle nous ne sommes pas d'accord. Nous respectons votre position ; sachez aussi respecter la nôtre. »

Michèle DOLLÉ répond « Pour la prime on ne va pouvoir différer car ce versement doit être effectué avant le 31 décembre et pour chaque agent il faut rédiger un arrêté individuel. »

Monsieur le Maire ajoute « Si on résume la situation, pour éviter que ce soit une prime versée uniquement à l'appréciation du chef de service, nous proposons au Conseil Municipal de prendre 7 critères objectifs et sur 3 niveaux de versements. Et nous saluons la mobilisation des agents municipaux. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre :	Abstention : 5 HPT	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'INSTAUIER** une prime exceptionnelle, non reconductible, destinée à valoriser le travail des agents soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics,
- ➔ **D'ATTRIBUER** cette prime sur la base des 7 critères proposés ci-dessus et à l'un des 3 montants correspondant,
- ➔ **DE PERMETTRE** le cumul de cette prime exceptionnelle avec tout autre élément de rémunération, notamment le régime indemnitaire, ou versé en compensation des heures supplémentaires et des astreintes,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir les différentes formalités afférentes,
- ➔ **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget, chapitre 012.

19) CRÉATION D'UN POSTE ADULTE RELAIS

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau et précise que « Pour rappel depuis 2019 il y a déjà un adulte relais au sein du service Citoyenneté Politique de la Ville. Ce poste auparavant était porté par l'Université Sociale - mais pour une association cela représente un réel investissement humain et un suivi quotidien - seule des associations de type professionnel peuvent le faire dans la durée.

Les postes d'adultes relais sont des postes d'insertion de catégorie C du secteur animation, d'une durée de trois ans, renouvelable une fois et qui nécessite un suivi humain important et un plan de formation car l'objectif est de sortir la personne d'une précarité et de l'éloignement de l'emploi.

Peuvent candidater des adultes de plus 30 ans résidants dans un quartier prioritaire, d'Hennebont, Lanester, Lorient ou Rennes ou même d'Outre-Mer, être sans emploi ou en emploi aidé.

Cet agent de médiation va participer en binôme à l'accès au droit et à la santé, à l'accompagnement du Conseil Citoyen et avec ce poste on accentue la présence d'adulte sur le terrain et au contact des habitants de Keriouker. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la création d'un poste d'adulte relais. »

Aurélia HENRIO déclare « Avant de poser quelques questions à Nadia SOUFFOY, nous voulons dire qu'il est important de continuer d'agir dans le quartier prioritaire de Keriouker.

Est-ce que nous avons un premier bilan de ce qui est fait depuis 2019 ? Quelle personne allait être le référent de cet adulte relais sur le terrain de façon à l'accompagner et à le former ? Nous serons très vigilants sur la façon dont cette personne le sera. Cela nous paraît important afin qu'un travail de fond puisse se faire et qu'on ait de véritables résultats.

Je profite de ce bordereau pour savoir aussi si l'association Stétho'SCOP peut envisager d'intégrer des locaux à Kerihouais comme prévu initialement ? Ou va-t-elle poursuivre son activité dans l'ancienne école Anjela DUVAL ? »

Nadia SOUFFOY répond « Pour le suivi des adultes-relais c'est la coordinatrice de la Politique de la Ville qui est en charge. Pour le bilan, il n'y en a pas encore eu cette année, ça va être fait et il sera présenté en Commission. Pour Stétho'SCOP, ils ont leurs consultations sur place à Anjela Duval, mais cela ne les empêche pas d'être régulièrement présents dans le quartier et de mener des actions collectives. Par exemple, ils mènent actuellement des actions sur le mois sans tabac et on est toujours en réflexion pour les faire venir dans le quartier prioritaire. »

Monsieur le Maire ajoute : « Cette personne est dans le cadre d'une insertion, qu'elle est issue d'un quartier prioritaire mais pas automatiquement d'Hennebont. »

Michèle LE BAIL ajoute « Y a-t-il des candidatures potentielles ? »

Monsieur le Maire répond « C'est une des questions majeures. C'est fait en lien avec les services de la Sous-Préfecture qui suivent le Contrat de Ville, qui repèrent aussi et Pôle Emploi. On est bien dans un parcours d'accompagnement. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ADOPTER** la création d'un poste d'adulte relais,
- ➔ **D'APPROUVER** le financement tel que présenté ci-dessus,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir les différentes formalités et notamment la signature de la convention qui sera établie,
- ➔ **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget, chapitre 012,
- ➔ **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au budget, chapitre 6419.

20) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois permanents telle que décrite ci-dessus et reprise dans le tableau joint,
- ➔ **DE DIRE** que les nominations sur les grandes créés au tableau des emplois permanents modifié interviendront à compter du 1^{er} novembre 2020, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire de décembre 2020,
- ➔ **DE DIRE** que la dépense est inscrite au Budget au chapitre 012.

21) RECRUTEMENT D'UN APPRENTI DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CIT'ERGIE

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et donner son accord pour l'accueil d'un apprenti au sein de la Direction du Patrimoine. Bien entendu, nous ne pouvons qu'approuver ce type de décision puisqu'il encourage un étudiant en Master II à parfaire sa formation pour un juste déroulement de son cursus universitaire. C'est une fois de plus dans la forme que nous ne pouvons adhérer à cette requête. Permettez-moi de revenir sur la chronologie des faits. C'est lors de la dernière réunion du Comité Technique Paritaire qu'il nous a été remis une annexe expliquant ce point, et ce, à peine 10 minutes avant le début de session. Nous découvrons alors qu'il s'agit d'un point soumis au prochain Conseil Municipal à peine une semaine plus tard. Les jours suivants, nous remarquons sur le site de la Ville, la publication ouvrant cette offre d'emploi à tous (avec limite de dépôt des candidatures au 31 octobre 2020 ; pour un recrutement dès le 02 novembre 2020). Une fois de plus, nous déplorons la méthode utilisée dans l'information faite aux élus ; les délais très courts voire une opacité sur le mode de recrutement. On se pose une simple question : n'avez-vous pas une fois de plus mis la charrue avant les bœufs, avant l'avis du Conseil Municipal pour la publication de l'annonce ? Nous nous interrogeons. »

Monsieur le Maire répond « Il y a un délai dans les établissements scolaires, ils sont en recherche de stage, c'est extrêmement compliqué avec la COVID. Le cycle universitaire fait que la date de début novembre était impérative. On aurait préféré prendre le temps. Le jury attend que la décision soit prise aujourd'hui parce qu'il a lieu demain matin et le poste est pour lundi. »

Aurélia HENRIO demande « pourquoi faire une annonce officielle sur le site de la Ville ? Cela ne laisse pas aux candidats le temps de s'organiser matériellement. Comment va s'organiser le choix ? »

Monsieur le Maire répond « Pour avoir des candidatures ... On a les candidats par visio ... Demain matin. Il y a des moments dans la vie où il faut savoir réagir vite. Je comprends ce que vous vivez. La question est celle-là, les besoins du service, la formalisation par celui-ci de leurs besoins sont apparus clairement en septembre/octobre. Comment peut-on faire pour couvrir cela. On a besoin d'un renfort. Quel est le renfort le plus utile pendant cette période ? Il faut aller au plus vite car le calendrier universitaire nous est imposé. Je vous l'accorde, le Conseil Municipal est mis devant le fait accompli sauf que si le Conseil Municipal est défavorable, demain on annule la visio. »

Aurélia HENRIO pense « que les choses ont été faites à l'envers. Elle demande à Monsieur le Maire ce qui se passerait si le Conseil Municipal ne validait pas le bordereau. Elle trouve surprenant de publier une annonce sur le site de la Ville pour recruter un apprenti alors que le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé sur cette question. Pour Aurélia HENRIO, ce qu'a dit Julian PONDAVEN lors de l'étude du bordereau sur la composition du Conseil Agricole et Alimentaire est du même ordre. Elle rappelle que Julian PONDAVEN a clairement dit qu'on ne pouvait pas désigner comme membres du Conseil Agricole et Alimentaire, des agriculteurs tant que le bordereau n'avait pas été validé par le Conseil Municipal. Pour Aurélia HENRIO, il aurait donc fallu faire la même chose pour le poste d'apprenti. »

Monsieur le Maire ajoute : « Ce n'est pas du même ordre. Il y a des moments où il faut être transparent mais il ne faut pas perdre des opportunités. D'accord sur la forme, mais sur le fond vous êtes d'accord qu'il est intéressant d'avoir un apprenti et un renfort humain sur Cit'ergie. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 5 HPT	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE DONNER SON ACCORD** pour accueillir un apprenti au sein de la Direction du Patrimoine selon les modalités précitées
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget aux chapitres 011 et 012
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'Université

INFORMATIONS DIVERSES :

Commémorations des :

1^{er} novembre 2020 : hommage aux élus/pompiers au cimetière. Pas de regroupement. Remise de gerbes annulée.

11 novembre 2020 : modalités/restrictions (en attente des directives).

Hommage dans les écoles à 10h lundi 2 novembre.

Activités suite COVID : communiqué de presse et mesures annoncées lors du point presse du gouvernement.

* * * * *

Levée de la séance à 21 h 12

* * * * *